





Indépendance & Direction

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Education Nationale 6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. 01 56 93 22 33 Mel : idfo@idfo.fr - www.idfo.fr

Un esprit, des convictions





VIGIE PASSE : GESTION ET SÉCURISATION DE TOUS VOS ACCÈS



PARKING



ASCENSEURS



ACCÉS EXTERIEURS



LOCAL À VÉLOS



PORTES INTERIEURES



TOURNIQUET

- SUPERVISION CENTRALISÉE MULTI ACCÈS
 - MODULAIRE ET ÉVOLUTIF
 - BADGE UNIQUE



DISCUTONS DE VOTRE PROJET : aes@alise.net

2, av. Bonnaud 13770 Venelles Tél : 04 42 54 12 12 www.alise.net



ēdito

Il y a encore du chemin à faire

Depuis plusieurs années Indépendance et Direction occupe le terrain revendicatif pour améliorer les conditions de travail des personnels de direction. Même si le chemin est long à parcourir et les obstacles nombreux, notre organisation syndicale poursuit sa lutte avec ce qui constitue son ADN depuis sa création : son indépendance et son esprit critique vis-à-vis de tous les pouvoirs politiques. En effet, quel que soit le pouvoir en place, Indépendance et Direction n'a jamais modifié sa posture ni n'a varié dans ses positions et ses engagements. C'est la raison pour laquelle nous apparaissons souvent dans les réunions comme le syndicat tenant un discours divergeant par rapport à la doxa en cours, ce qui nous a valu parfois des réactions de défiance de la part de nos interlocuteurs. Il n'importe : à partir du moment où nous nous bornons à faire remonter les réactions et analyses du terrain, ce rôle de trouble-fête nous convient.

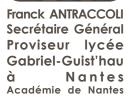
D'autant que ces remontées du terrain ne sont que des réactions de bon sens face à des propositions de notre hiérarchie lorsque certaines dispositions ne nous paraissent pas aller sur la voie de la qualité de vie au travail des personnels de direction. Depuis plusieurs années maintenant, Indépendance et Direction est sollicité dans tous les groupes de travail et écouté par le ministère, et par les rectorats dans les académies.

Tout a été fait
pour évincer les
organisations
syndicales de ce
dialogue sous couvert
de rationalisation.

Des avancées réelles ont ainsi été négociées par Indépendance et Direction avec notre ministère, en termes de rémunération il y a plusieurs mois, mais aussi plus récemment en termes de conditions de travail avec la charte de pilotage 2021. Dans ce document de cadrage, la quasi-totalité des demandes d'ajouts

suite page 4







sommaire

- ► 1 Editorial
- 7 i.D.-Actualités La fonction d'ordonnateur
- ▶ 8 i.D.-Pédagogie L'école face aux problèmes sociaux
- ▶ 16 i.D.-Pédagogie La charte des pratiques de pilotage
- ▶ (20) i.D.-Retraites L'académie des retraites





Adhésion directement auprès d'Index Éducation



Plus d'abonnement, seuls les courriers envoyés sont facturés



De nouveaux tarifs pour les EPLE



Gain de temps : pas d'impression, pas de mise sous pli



Flashez le QR code pour en savoir plus sur le service



Envoyez les bulletins par voie postale en deux clics et bénéficiez de tarifs préférentiels





suite de la page 1



et de modifications demandées par Indépendance et Direction ont été acceptées par la nouvelle Direction de l'Encadrement.

Alors, tout va donc pour le mieux pour les personnels de direction ? Il est certain que la quasi totalité de la profession ne pourrait que s'offusquer de cette assertion. Qu'est ce qui pèche donc et qui entraîne notre organisation à poursuivre les revendications et à exprimer son insatisfaction sur un certain nombre de points?

Là encore, ce sont les simples observations et remontées du terrain qui fondent notre analyse. Prenons trois avancées réelles obtenues après un long combat syndical et voyons leur impact sur notre profession :

- Les conditions de travail : l'avancée que nous considérons comme majeure est l'instauration de la charte de pilotage dans ses éléments sur cet aspect des choses. En effet, sa lecture attentive montre que la plus grande partie des revendications constantes d'Indépendance Direction y figure. Mais lorsque l'on interroge nos collègues sur le terrain, la plupart n'en voient quère les effets. Le caractère récent de la signature explique en partie cette inertie entre l'intention, et la mise en application. Ce n'est probablement pas le seul motif. La territorialisation grandissante de l'Education nationale est probablement la raison principale de ce hiatus, en ce sens que les acadé-

mies décident de plus en plus du calendrier de mise en place des directives nationales, et de l'adaptation de ces dernières aux conditions locales. Les effets de cette territorialisation sont visibles tous les jours, par exemple dans la célérité avec laquelle académies certaines

font appliquer des consignes ou demandes ministérielles,

même parfois jusqu'à raccourcir les délais demandés pour leur mise en œuvre, ou à aller encore plus loin que le ministère ne le souhaite. Cela peut aussi se traduire par l'effet inverse, notamment pour cette charte de pilotage : si certaines académies s'en sont saisies et travaillent activement à sa déclinaison, la

plupart, à l'heure où sont écrites ces lignes, n'ont pas véritablement mis en œuvre une réflexion approfondie à son sujet, voire pour certaines (certes plus rares mais pas inexistantes) décident de n'y prendre que ce qui les intéressent, en oubliant volontairement ce qui nous impacte au premier chef en termes de qualité de vie au travail.

- Les rémunérations et la carrière des personnels de direction : si la somme qui a été allouée par le ministère sur ce dossier est indiscutablement significative en valeur absolue (23 Millions d'euros), ses effets sur la profession sont pour **le moins inégaux**. Certes les débuts de carrière ont été valorisés et c'est tant mieux. Mais peut-on pour autant passer sous silence le faible impact des mesures salariales

> pour une bonne partie des personnels de direction? Peut on oublier la situation des adjoints de catégorie 4 exceptionnelle qui ne voient pas un euro de plus sur le bulletin de salaire alors qu'ils ont une masse de travail de plus en plus considérable à effectuer notamment avec la réforme du baccalauréat ? Peuton passer par pertes

et profit les fortes diminutions du pouvoir d'achat entraînées par la quasi-disparition des primes associées à ces mêmes examens du fait des réformes ? Peut-on aussi considérer pour acquis que la rétribution liée aux PIAL soit associée à la part résultat de l'IF2R et non à la part «fonction» ? Peut-



La situation

des adjoints

de catégorie 4

exceptionnelle qui

ne voient pas un

euro de plus sur le

bulletin de salaire

alors qu'ils ont une

masse de travail

de plus en plus

considérable.



on approuver une conséquence induite par cette disposition qui aura pour effet que les collègues justement rétribués pour leur travail dans un PIAL grèveront à leur corps défendant l'enveloppe pour les perdir qui dirigent un établissement sans cette particularité en raison des quotas lies à la part «R» ? Peut-on se contenter de dire que l'augmentation de 2,58 points du taux de passage à la hors classe soit, comme on a pu le lire, «une augmentation très significative», alors que ce qui est significatif c'est que nous partions d'un



taux inexplicablement plus bas que celui des enseignants et encore plus des inspecteurs, et que même avec 2,58 points de plus ce diffé-

Des avancées

réelles ont ainsi

été négociées par

Indépendance et

Direction avec

notre ministère.

en termes de

rémunération

il y a plusieurs

mois, mais aussi

plus récemment

en termes de

conditions de travail

avec la charte de

pilotage 2021.

rentiel est encore très significatif?

- La neutralisation volontaire du rôle des organisations syndicales des personnels de direction lors des commissions paritaires : ce gouvernement aura fait en la matière qu'aucun avant lui n'aura osé faire. Le rôle majeur de régulation joué par les OS de personnels de direction en matière de mutations et de promotions

était apprécié par notre ministère lui-même. Tout a été fait pour évincer les organisations syndicales de ce dialogue sous couvert de rationalisation, obligeant ces dernières à recourir à des expédients (enquêtes auprès des perdir,

demandes d'entretien avec les autorités en dehors de tout cadre défini pour défendre des dossiers) dont Indépendance et Direction ne peut se satisfaire. L'argument qui consiste à dire que nous serions un dégât collatéral d'une disposition qui concerne des corps aux effectifs bien plus nombreux que nous ne peut que nous conduire à demander qu'à partir du moment où notre situation est exceptionnelle, notre traitement le soit également. C'est pourquoi nous continuons à intervenir auprès de la Direction de l'Encadrement, et même au niveau interministériel. pour que nous puissions avoir de nouveau accès aux informations ministérielles sur les mutations

réinstaurées

A travers ces simples exemples, on a un aperçu revendications des qu'Indépendance Direction porte à chaque occasion, et elles sont

Alors, le chemin est encore long à parcourir. Soyez certains que cette année scolaire

2021-2022 verra indépendance et Direction monter en puissance sur ses revendications afin des les faire partager par notre hiérarchie, et cela quel que soit le résultat des futures élections présidentielles, comme nous l'avons toujours fait.

et promotions, et que des formes régulées et officielles de dialogue soient pour que nous défendions au grand jour nos collègues **en toute** transparence et équité.

nombreuses.

Agenda du Secrétariat Général

15 décembre : Secrétariat national Bureau national 5 janvier: 2 février: Secrétariat national

9 mars : Secrétariat national / Bureau national

10 mars : Conseil national





iD-Flash n°16

Syndicat Indépendant des Person de Direction de l'Education Natio

Statut virologique et vaccinal des élèves : le conseil constitutionnel va dans le sens d'Indépendance et Direction

Par un <u>ID-Flash en date du 25 octobre 2021</u>, Indépendance et Direction a demandé le retrait de l'amendement de la loi de vigilance sanitaire qui prévoyait que : « les directeurs des établissements de la loi de vigilance sanitaire qui prévoyait que : « les directeurs des établissements d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet de ce u enseignement scrime au premier et un second degre et es personnes que la mantent specialisment de l'évistence de effet peuvent avoir accès aux informations relatives au statut virologique des élèves, à l'existence de contacts avec des personnes contaminées ainsi qu'à leur statut vaccinal », demande justifiée par le fait qu'accéder à ces informations ne relevait ni de nos missions ni de nos compétences et relayée par la FNEC-FP-FO lors de sa déclaration préalable au CTMEN du 9 novembre 2021.

Par vote en date du 5 novembre 2021, l'Assemblée Nationale a cependant approuvé cet amendement.

Le conseil constitutionnel, saisi par différents groupes de députés, au motif que cet article de loi constituait une violation du secret médical et une atteinte à la vie privée, l'a censuré estimant que : « les informations une violation du secret médical et une atteinte à la vie privée, l'a censuré estimant que : « les informations médicales en cause sont danc susceptibles d'être communiquées à un grand nombre de personnes, dont l'habilitation n'est subordonnée à aucun critère ni assortie d'aucune garantie relative à la protection du secret médical ».

Indépendance et Direction se félicite de la décision du Conseil Constitutionnel qui conforte son souci de faire respecter les missions de pilotage des personnels de direction qui leur incombe

Le Secrétariat Général



8 et 8. rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel -01 56 93 22 33 - E-mail - idfo@idfo/r 1/1





iD-Flash <u>Adhérents nº18</u>

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Education Nationale

GNPD du 19 Novembre 2021

Le Ministre, accompagné de son cabinet et de la Direction de l'Encadrement a réuni le GNPD. Cela a été l'occasion pour Indépendance et Direction d'aborder les sujets suivants :

⇒ Examens, évaluation :

a intentions.

Par ailleurs le ministère a indiqué qu'ils exerçaient une grande vigilance sur le bon déroulement des opérations d'inscription et aux différentes phases jusqu'à la tenue des épreuves. Une frise chronologique des opérations doit être o most province and universities prioses product at a terror des epreuves. Une inse enromongaque des operations duit etre envoyée aux établissements la semaine prochaîne.

Indépendance et Direction a aussi abordé le sujet du LP, tout d'abord en regrettant qu'on n'en parle pas suffisamment,

Indépendance et Direction a aussi abordé le sujet du LP, tout d'abord en regrettant qu'on n'en parle pas suffisamment, puis pour alerter le ministre sur la situation des élèves qui ne vont pas en PFMP car ils ne possèdent pas de passe sanitaire. Nous avons notamment beaucoup insisté sur la situation particulièrement tendue dans les territoires ultra marins et les manifestations en Guadeloupe en ce moment sur le sujet du pass qui ne laissent pas présager une sortie

us cluse rapurus. En lycée GT, nous avions par ailleurs déjà alerté la Dgesco sur des nécessités de clarification de la prise en compte des notes en I.V. notamment lorsque plusieurs notes sont portées (euro+ ETLV+ LVA ou B). Des précisons doivent être

Sur le projet d'évaluation, les résultats de l'enquête menée par Indépend Sur le projet d'evaluation, les resultats de l'enquete menée par Independance et Direction montre une grande disparite entre les établissements en termes de rendu et nous avons alerté sur le risque de comparaison entre les établissements. Notre enquête montre qu'il y a un besoin d'harmonisation. Le ministère a indiqué que quelques exemples anonymés de projets seraient envoyés aux établissements à titre d'échanges de pratiques.

⇒ Point sanitaire

Le ministère indique rester en veille continue quant à l'évolution de 5^{ème} vague. Ils ont notamment indiqué qu'ils allaient demander le redéploiement des autotests dans les collège à destination plus précisément des élèves de 6^{ème}.

⇒ Dossiers RH

Indépendance et Direction a abordé le sujet du non remplacement de longue durée de personnels en donnant des exemples précis de situations qui nous mettent en grande difficulté, Par exemple le non remplacement de professeurs de spécialité en terminale est un sujet très sensible dans la mesure où ces disciplines font parties des rares restant évaluées en contrôle ponctuel. Le ministère a promis de faire un point par académie pour trouver des solutions au plus



Mercredi 17 novembre, Indépendance et Direction était à l'Assemblée Nationale pour participer à la table ronde concernant la proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire.

Erwan Balanant, député de la 8ème circonscription du Finistère, a invité Indépendance et Direction à participer à une table ronde afin de présenter la proposition de loi destinée à renforcer la lutte contre le harcèlement.

Dans un premier temps, Erwan Balanant a rappelé que, suite à deux rapports parlementaires, ce projet de loi s'inscrivait dans la continuité du travail mené en 2019 conduisant à l'adoption de l'amendement pour le droit à une scolarité sans violence ni harcèlement qui introduisait la notion de harcèlement dans le code de l'éducation

l'Education.
Il a également pointé les spécificités de cette loi tant dans l'élargissement du champ d'action (enseignement
Il a également pointé les spécificités de cette loi tant dans l'élargissement du champ d'action (enseignement
privé, universitaire, formation continue) que dans le volet pénal (mis en parallèle avec le monde du travail).

Indépendance et Direction estime effectivement que la question du harcèlement doit être une priorité. Aussi, nous avons rappelé une fois encore qu'il est nécessaire que le Ministère affiche clairement ses priorités et donne le temps aux établissements de s'y consacrer.

Les situations très délicates demandent du temps pour entendre les témoignages des acteurs, auteurs comme victimes, des parents, des personnels et nécessitent des expertises croisées afin de distinguer ce qui relèverait d'un conflit ponctuel de ce qui pourrait être effectivement un cas avéré de harcèlement

Lors des échanges, indépendance et Direction a souligné la contradiction entre les préconisations du rapport de mission gouvernementale qui indique le caractère indispensable et l'action prédominante des personnels médico sociaux et la réalité du terrain où les personnels de direction doivent très souvent traiter les situations de harcèlement sans les personnels nécessaires : médecins scolaires, assistantes sociales voire infirmières, y capacit dave la latenaté.

Nous avons également rappelé que les personnels de direction, qui font avec les moyens du bord, sont parfois un peu trop rapidement mis en cause.

Indépendance et Direction a par ailleurs regretté que le projet de loi ne mentionne à aucun moment le rôle des parents sur les questions de harcèlement, alors que le positionnement des familles des élèves impliqués joue un rôle important lors du traitement des situations.

Enfin, Indépendance et Direction n'a pas manqué de souligner que des comportements homophobes étaient souvent à l'origine de Cas de harcèlements, ce qui rend nécessaire de poursuivre les actions de prévention.







Année 2021 2022 Vendredi 26 Novembre 2021

iD-Flash Adhérents n°20

Situation difficile aux Antilles

Depuis plusieurs jours aux Antilles, et même plusieurs semaines en Guadeloupe, une situation sociale tendue et un climat de violence se sont installés. Les établissements scolaires sont impactés par cette situation, certains ont été vandalisés, les EPLE ont été fermés par mesure de précaution.

Les collègues personnels de direction sont une nouvelle fois au cœur du conflit et doivent gérer à la fois les problèmes de sécurité, et la continuité pédagogique lorsque les établissements sont fermés.

Indépendance et Direction national souhaite apporter aux collègues des Antilles un message de total soutien pour traverser cette période troublée, en leur recommandant de prendre garde de ne pas s'exposer inutilement afin de garantir leur propre intégrité.

Indépendance et Direction



La fonction d'ordonnateur désormais soumise à une réglementation à caractère pénal et managérial

Agnès Prouteau Conseillère technique du Sécrétaire Général Indépendance et Direction



L'article 17 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) de 2012 rappelle le principe selon lequel «les comptables publics sont personnellement et pécuniairement responsables des actes et contrôles qui leur incombent ». Concrètement, cela signifie que les comptables publics sont tenus sur leurs deniers personnels de leurs manques en caisse, qui peuvent résulter, le plus souvent, de leur défaut de vigilance dans les vérifications comptables préalables à la dépense, ou à leurs insuffisantes diligences dans les opérations de recouvrement des recettes.

Dans le cadre de la réforme de la responsabilité pécuniaire et person-

nelle des comptables publics, des responsabilités financières, désormais à caractère pénal et managérial, incomberont aux agents comptables, comme aux ordonnateurs et aux régisseurs.

En effet, la loi de finances 2022 a introduit une modification des responsabilités en habilitant le gouvernement à «créer un nouveau régime unifié de responsabilité financière applicable à l'ensemble des agents publics, sans remettre en cause le principe cardinal de séparation fonctionnelle entre les ordonnateurs et les comptables. Ce nouveau régime juridictionnel visera à sanctionner plus efficacement les fautes graves provoquant des préjudices financiers significatifs».

> Indépendance Direction s'inquiète des conséquences projet d'ordonnance qui, à compter du 1er janvier 2023, introduira sanctions individuelles pour les ordonnateurs, soumis à la juri-



diction de la Cour des comptes : ainsi, les comptables, comme les ordonnateurs, encourront une amende calculée en fonction de la rémunération de l'agent concerné plafonnée à six mois de rémunération. Une peine complémentaire d'interdiction temporaire d'exercice des fonctions d'ordonnateur ou de comptable pourra être prononcée.

Indépendance et Direction manquera pas de rester en alerte sur l'évolution des modalités d'application de cette réforme par voie d'ordonnance qu'il juge d'ores et déjà inadaptée à la réalité de la fonction d'ordonnateur.



Entretien avec Jean-Paul Delahaye

L'école face aux problèmes sociaux

Après 2 numéros très spécifiques sur la question de la laïcité nous avons souhaité faire un focus sur la question sociale qui impacte fortement les politiques publiques en matière scolaire.

Jean-Paul Delahaye, Inspecteur Général Honoraire de l'Education nationale, Ancien Directeur Général de l'enseignement scolaire (DGESCO)



i.D.-FO: Monsieur l'Inspecteur Général que souhaitez-vous dire aux personnels de direction sur le sujet de la grande pauvreté et sur ses effets sur la réussite des élèves? Sujet que vous abordez dans votre ouvrage Exception Consolante (Editions de la Librairie du Labyrinthe 2021)

Jean-Paul Delahaye: C'est un sujet que j'ai traité dans mon rapport

Dans le second degré

on a trop longtemps

considéré au'une

bonne formation

universitaire suffisait...

Mais ce n'est pas

comme cela que ça se

passe. Il faut un vrai

effort de formation

pédagogique pour les

enseignants du second

degré.

que jai traite dans de 2015. Ce qui m'a profondément marqué c'est que les observations que j'ai pu effectuer ne sont pas très différentes de ce que j'ai pu vivre moimême il y a 60 ans. Certes, nous avons un filet social hérité du Conseil National de la Résistance qui permet de mieux accompagner que dans d'autres

pays les aléas de la vie, mais il y a en quelque sorte des invariants de la pauvreté qui ne changent pas. La pauvreté fait donc encore des dégâts et influe sur notre système éducatif

et la réussite des élèves.

Aujourd'hui nous avons près de 10 millions de pauvres. Être pauvre c'est vivre avoir moins de 60% du revenu médian, soit 1000 euros par mois pour une personne seule. 20% de nos élèves vivent dans des milieux en dessous de ce seuil (3 à 4 millions d'élèves). La grande pauvreté c'est vivre avec moins de 50 à 40% du

revenu médian et cela concerne 12% des jeunes, soit 1,6 million de nos élèves. La crise sanitaire a aggravé la situation. Si les pauvres dans la société sont parfois invisibles, dans nos EPLE, les Chefs d'Etablissements et les équipes les voient bien. Nos EPLE sont des lieux d'accueil, avec des personnels attentifs. Ce sont des lieux

où l'on conseille, où l'on oriente vers tel ou tel service social, médical... Dans certains établissements de l'éducation prioritaire, REP, REP+, l'école est un refuge. L'école ne peut certes pas tout, seule, face aux problèmes sociaux mais elle assume plutôt bien son rôle. On peut éprouver parfois un certain découragement face aux problèmes de nos élèves quand on voit que certains d'entre eux vont d'hôtel social en hôtel social, vivent dans un logement précaire, insalubre, sans endroit pour faire ses devoirs au calme. C'est cette pauvreté que j'ai connue moimême dans ma campagne picarde dans une maison en torchis. C'est l'internat qui m'a donné de bonnes conditions d'études.

On pourrait aussi évoquer les difficultés pour se nourrir. On connaît bien les effets de la malnutrition mais ce que l'on sait moins et qui est révélé par les médecins scolaires ce sont les effets de la sous-nutrition. On peut citer nombre de cas où les équipes d'établissement sont très attentives. Comme ce cuisinier d'un lycée professionnel que j'ai rencontré qui, le lundi midi, remplit un peu plus les assiettes ou ferme les yeux quand les élèves se chargent de pain le vendredi car le week-end sera dur à passer.

La pauvreté ce sont aussi les problèmes de santé. Certes, notre système de santé est solide, mais nos élèves issus des familles les plus pauvres, connaissent des problèmes pour accéder aux soins en zone rurale comme en zone urbaine. Et cela ne met pas nos élèves dans de bonnes conditions d'apprentissage.

De façon générale le manque d'argent dans les familles pauvres c'est un souci quotidien. Quand j'étais jeune ma mère me demandait de guetter le facteur qui apportait les allocation en début de mois. Aujourd'hui cela se traduit par la même attente de versement du RSA.

Les élèves et leurs familles sont également confrontés aux problèmes d'équipement, de vêtements mais aussi de participation par exemple aux sorties scolaires ou aux voyages. Ne pas participer à une sortie ou un voyage scolaire pour ces raisons est alors vécu comme une humiliation. Je peux en témoigner personnelle-

voyage scolaire pour ces raisons est alors vécu comme une humiliation. Je peux en témoigner personnellement car, cela aussi je l'ai vécu. Je sais que les EPLE déploient des trésors d'imagination pour réduire les coûts mais le reste à payer dépasse bien souvent le reste à vivre de la famille. Certains EPLE ne font d'ailleurs plus de sorties payantes pour éviter cela. Je plaide pour que chaque élève de ce pays puisse profiter de sorties ou de voyages scolaires entièrement gratuits. Pour les fournitures scolaires c'est la même chose. Malgré les efforts qui sont faits dans les EPLE, il y a encore des cas de listes toujours trop longues ou trop coûteuses. Et l'on peut évoquer aussi l'adhésion au foyer, aux clubs, coopératives... Ce qu'il faut retenir c'est que la pauvreté, qu'elle soit financière ou culturelle, ne permet pas d'entrer dans la scolarité et les apprentissages de façon sereine.

i.D.-FO: Votre descriptif renvoie à des situations que nous ne connais-



Aujourd'hui,

alors que j'ai pu

bénéficier d'une

scolarité en internat,

contrairement à

mes frères et sœur,

pourrais-je encore

être interne sans des

bourses permettant

de couvrir les frais

complémentaires? Et

bien ce n'est pas sûr!

sons que trop bien. En tant que Personnels de Direction nous nous posons souvent la question du «comment faire?». Ainsi sur

point de la santé nos services de santé sont bien scolaire souvent peu fournis de structurelle manière avec un manque cruel de médecins scolaires. Nous ne sommes bien trop souvent peu ou pas outillés pour faire face et apporter des réponses suffisantes. 2^{ème} remarque votre rapport date de 2015 comment cela doit-il

s'afficher dans les EPLE. Comment cela doit concrètement se matérialiser pour dépasser les constats ?

JPD: Encore une fois l'école ne peut pas tout. Si la société ne devient pas plus égalitaire nous ne pourrons pas agir efficacement pour la réussite de tous. Il n'empêche il y a une responsabilité qui nous incombe.

A l'époque de mon rapport nous avions 1300 postes de **médecins scolaires**, aujourd'hui nous en sommes à moins de 1000. **Ce qui pose problème c'est moins le manque de postes** que de candidats pour les pourvoir. Il faudrait rendre ces postes plus attractifs. C'est d'ailleurs valable pour tous les autres professionnels

> du secteur santésocial, Assistants Sociaux, Infirmières Scolaires. On ne fera rien d'efficace sans ces personnels en nombre suffisant dans les établissements.

S'agissant des bourses de collège, mon rapport a eu un effet puisqu'elles ont été augmen-

tées en 2016 (+25%). Il faudrait que cette revalorisation, décidée par la Ministre Vallaud-Belkacem, soit poursuivie. Je constate aussi que l'on a fait un effort, comme mon rapport le demandait, en ce qui concerne les bourses complémentaires pour que les élèves aient accès à l'internat au lycée. On le voit dans le PLF 2022 et c'est une bonne nouvelle. Il faudrait produire le même effort pour les collégiens internes.

Le problème des bourses ce n'est pas seulement leur montant, c'est l'accès à ce service. Des familles ne les sollicitent pas car elles ne peuvent pas fournir en temps utiles les justificatifs ou les dossiers. Je salue les efforts qui ont été fournis dans les établissements à la suite de mon rapport pour faire baisser le taux de non-recours à ce droit mais le risque est grand d'un retour en arrière avec la numérisation des dossiers de bourses. Il y aussi l'allocation de rentrée scolaire qui est un acquis important. J'ai été affligé, par la polémique des dernières semaines sur l'utilisation de cette allocation de rentrée scolaire ; polémique qui témoigne d'une méconnaissance totale par certains de la vie des pauvres dans ce pays. Je remarque que l'on a moins demandé, à ceux qui ont bénéficié de la suppression de l'ISF, ce qui a été fait de ces économies et de ce ruissellement que l'on attendait vertueux. Il est désolant de constater que c'est toujours aux pauvres de s'expliquer. Pourquoi certaines élites qui n'ont jamais vu d'élèves pauvres de près dans leur scolarité, car ils n'ont jamais fréquenté l'école publique ou alors dans des filières qui les protégeaient de la fréquentation de ceux qui ne sont «rien», se permettent-elles des jugements sur la manière de vivre des plus pauvres?

Les collèges et lycées peuvent aussi utiliser en direction des plus pauvres les fonds sociaux qui sont d'une utilisation souple et immédiate pour acheter une tenue de sport, des vêtements adaptés à la saison, de participer à la sortie scolaire, d'accéder à la restauration... Mais ces fonds sociaux sont, de fait, une variable d'ajustement budgétaire. De 2002 à 2012 ils ont été divisés par 2. Au moment même de la crise de 2008 l'argent destiné aux élèves pauvres été réduit. À la suite de mon rapport ils ont été augmentés en 2016/2017 mais ils ont été à nouveau divisés par 2. J'ai protesté avec d'autres. Les fonds



sociaux ont alors été augmentés en 2021 et 2022 mais leur montant se situe encore à moins 17% par rapport à 2017. Ce qui est gênant c'est que certains EPLE, et j'espère qu'il y en a de moins en moins, ne dépensent

pas assez ces fonds sociaux. Certains établissements ont parfois des reliquats incompréhensibles quand on connaît les besoins de la population de leur secteur. On m'a quelquefois répondu «c'est parce que les familles ne demandent pas». Oui, un pauvre ça ne tend pas la main, ça n'est pas un mendiant! Il

faut un peu d'écoute, d'attention. On doit dépenser l'argent que la république donne car les besoins existent.

i.D.-FO: Revenons sur le thème d'élite. Ne pensez-vous pas qu'à la direction du ministère d'une manière générale on trouve surtout des gens issus des mêmes secteurs de la société qui n'ont pas le même rapport à ces questions et d'après vous aujourd'hui un parcours comme le vôtre est-il encore possible?

JPD : Il n'est pas nécessaire d'avoir

connu la pauvreté pour avoir des valeurs et pour lutter contre les injustices, même si l'avoir connue donne une force supplémentaire. Je ne tombe pas dans la caricature car au ministère il y a de vraies personnes mobilisées, même quand leur famille n'a jamais connu la pauvreté.

Un parcours comme le mien seraitil encore possible? Je me pose la question tous les jours. Et la réponse est difficile.

Aujourd'hui, alors que j'ai pu bénéficier d'une scolarité en internat, contrairement à mes frères et sœur, pourrais-je encore être interne sans des bourses permettant de couvrir les frais complémentaires? Et bien ce n'est pas sûr. Interne au collège à Abbeville, tout en bénéficiant d'une bourse complète pour les frais d'internat, il fallait de l'argent pour payer les fournitures, les déplacements... Heureusement que ma mère

faisait des ménages et que mon frère aîné donnait aussi un peu d'argent. Ensuite, sans l'école normale d'instituteur où tout était pris en charge, je n'aurais jamais pu aller au-delà de la 3ème.

Aujourd'hui, il faudrait des internats de la réussite pour tous et non avoir été préalablement repéré

comme élève méritant pour obtenir un internat d'excellence. Cette politique d'exfiltration des plus méritants tient davantage de la loterie et laisse derrière elle tous les autres.

Pour continuer à répondre à votre question, remarquons qu'en 1970, quand j'ai passé le baccalauréat, nous étions très peu d'enfants de pauvres à accéder au lycée qui concernait surtout les enfants de la bourgeoisie, et nous passions tous le même bac général avec 5 séries. Avec

dans ce pays.

le bac Général et Technologique, en 1965, une première diversification est née. C'était une bonne nouvelle car plus d'élèves allaient vers le bac. Mais le revers de la médaille est que l'on a constaté qu'on orientait dans ce nouveau bac davantage d'élèves issus des milieux modestes en réservant de fait pour les enfants de la bourgeoisie la filière générale.

En 1985 la création du Bac Pro est une autre bonne nouvelle car plus d'élèves allaient vers le bac. Cela, d'ailleurs s'est installé dans une ambiance très négative et hostile. Le ministre a été vivement critiqué à l'époque car on donnait ainsi le grade de bachelier à des routiers, des soudeurs etc. On a eu raison car cela a permis d'élever le niveau de formation. Cependant une nouvelle fois ce fut mauvaise nouvelle pour les enfants du peuple car très vite l'enseignement général s'est un peu plus resserré sur les enfants des classes moyennes et supérieures quand les autres types de bacs ont essentiellement accueilli des enfants issus des milieux populaires. On peut donc estimer que les élites ont ainsi «protégé l'espèce» en utilisant des parcours spécifiques et des filières pour les autres. Aujourd'hui 75% des enfants d'enseignants et

de cadres vont vers le bac général. 70% des enfants de milieux ouvriers vont vers un Bac Technologique ou professionnel. C'est une manière de répondre à votre question. Un parcours comme le mien serait encore possible aujourd'hui si j'avais eu accès au baccalauréat de série générale. Mais je pense que je serais allé tout droit en série professionnelle.

On peut aussi se poser la question «Est-ce que l'on privilégie le commun au collège, en fin de scolarité obligatoire avec le socle

commun de connaissances et de culture pour tous dans des classes hétérogènes, ou est-ce que l'on procède précocement au tri et à la sélection quelques-uns?». D'après l'enquête du de CNESCO 2015, on sait que 45 % des collègues pratiquent encore des parcours «réservés» et parfois

même encore des classes de niveaux... Donc un parcours comme le mien reste possible si l'on privilégie le commun dans la scolarité obligatoire. Il ne l'est plus si l'on pratique la ségrégation scolaire.

i.D.-FO: Sur la ségrégation scolaire pouvez-vous nous dire quelques mots sur les expériences de mixité sociale sur Toulouse ou Paris et dont les résultats sont plutôt prometteurs? En filigrane nous posons donc la question de la carte

JPD : On touche là un aspect essentiel. Pour que l'école soit plus juste il faut qu'elle soit plus mixte scolairement et socialement. Tout cela est connu et prouvé de longue date, documenté en particulier par l'OCDE :

> l'hétérogénéité classes bénéficie aux plus défavorisés sans nuire aux autres. La mixité sociale est un bienfait pour tout le monde. Mais cette politique nécessite du courage car ce n'est pas facile à faire accepter. Tout le monde est pour la mixité sociale... sauf dans le collège de son

enfant...

Le problème des

bourses ce n'est

seulement leur

montant, c'est

l'accès à ce service.

Des familles ne les

sollicitent pas car

elles ne peuvent

fournir en temps

utiles les justificatifs

ou les dossiers.

Quand il s'agit d'intérêt particulier pour son enfant il n'y a d'ailleurs plus de clivages gauche/droite. Chacun veut ce qu'il considère être le meilleur pour lui. C'est légitime. Mais certains ont la possibilité de choisir des parcours de réussite pour leur enfant, et ceux-là se trouvent sur l'ensemble de l'échiquier politique, quand d'autres sont davantage assignés à résidence et n'ont pas le choix.

Attention à ne pas se tromper. La mixité sociale et scolaire est à la fois un point de départ et un aboutissement. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne fera pas de mixité sociale et scolaire si on ne conduit pas des politiques publiques qui fassent intervenir plusieurs niveaux de responsabilités communales, terri-



iD secrétaires académiques

Les élus de la CAPN



Monique WARMAN

Proviseure du lycée Montesquieu 4 et 5 place de Longchamps 33000 BORDEAUX

Tél.: 05 57 87 41 60

E-mail: monique.warman@gmail.com



Florian de TROGOFF

Proviseur lycée Jean-Baptiste Poquelin 78 rue Léon Désover 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Tél. 01 30 87 44 00

E-mail: florian-de-trogoff@ac-versailles.fr

Pôle mobilité

accompagnement pour la mutation **Anne BLOUIN**

9 rue Maryse Bastié - 62137 COULOGNE Tél. 06 60 58 47 86 E-mail: anneblouin@wanadoo.fr

Académies: Amiens - Besançon - Dijon -Orléans-Tours - Lille - Montpellier - Toulouse

Pascal COUPAT

Collège Adrien Cerneau - 1 rue Noël Tessier 97438 SAINTE-MARIE - Tél. 0262 53 40 54

E-mail: pascal.coupat@ac-réunion.fr

Académies : Guadeloupe - Guyane - La Réunion -

Martinique - DROM-COM

Julien GIOVACCHINI

Collège de La Morinie Avenue Guy Mollet - 62500 SAINT-OMER Tél. 03 21 38 70 71 / 06 23 98 12 71 E-mail: julien.giovacchini@ac-lille.fr Académies : Bordeaux - Limoges - Poitiers

David FURST

Collège Masseot Abaquesne 316, rue d'Uelzen 76520 BOOS Tél. 02 35 80 43 33

E-mail: david.furst@ac-rouen.fr

Académies: Créteil - Nantes - Paris - Versailles - AEFE

Patrick BEDEL

Collège Denis Diderot

22, rue Martial Spinneweber 76140 LE PETIT QUEVILLY

Tél. 02 35 62 04 96

E-mail: patrick.bedel@ac-rouen.fr

Académies : Aix-Marseille - Caen - Nice - Rennes -

Rouen

Stéphane BURGUN

Collège Karine Ruby

138, rue des Alpes 74800 SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

Tél. 04 50 97 96 30

E-mail: stephane@burgun.eu

Académies: Clermont-Ferrand - Grenoble - Lyon -

Nancy-Metz - Reims - Strasbourg

CAEN

Matthieu Coste de Bagneaux Collège Les Provinces 2 rue de Champagne 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Tél.: 02 33 87 57 70

Matthieu.Coste-de-Bagneaux@ac-normandie.fr

ROUEN Patrick BEDEL

Collège Denis Dide

2 rue de l'Esplanac

76140 LE PETIT QU

Tél.: 06 83 11 14 2

patrick.bedel@ac-

RENNES

Tugdual CLAQUIN Collège Cousteau Quartier Saint-Laurent 56860 SENE

Tél. 02 97 47 13 40

tugdual.claquin@ac-rennes.fr

NANTES

Nathalie FACORAT Collège de Loireauxence Rue Pierre de Coubertin 44370 LOIREAUXENCE VARADES Tél.: 02 52 21 09 50 Nathalie.Facorat@ac-nantes.fr

POITIERS

Philippe GRANGEPONTE Collège Fernand Garandeau Rue du Collège 17390 LA TREMBLADE Tél. : 05 46 36 13 13 sa.idfopoitiers@gmail.com

PARIS

Alexandre CARON Collège Octave Gréard 28 rue du Général Foy **75008 PARIS** Tél.: 01 42 93 45 05 alexandre.caron@ac-paris.fr

VERSAILLES

Bernadette TANGUY Collège Evariste Galois 34 rue de Fontenay 92340 BOURG LA REINE Tél.: 01 46 60 64 40 bernadette.tanguy@ac-versailles.fr

CRÉTEIL

Amand RIQUIER Lycée de Cachan 63 avenue du Président Wilson 94230 CACHAN Tél. 01 47 40 49 60 amand.riquier@ac-creteil.fr

BORDEAUX

Loïc GUIBON Lycée Anatole de Monzie 12 Cours Gambetta 33430 BAZAS Tél.: 05 56 25 00 04 loic.guibon@ac-bordeaux.fr

LILLE Julien GIOVACCHINI Collège de la Morinie Avenue Guy Mollet 62500 SAINT OMER Tél.: 03 21 38 01 53 julien.giovacchini@ac-lille.fr

rot

IEVILLY ouen.fr

VERSAILLES

CRÉTEIL

PARIS

RLÉANS-TOURS rédéric LESNIEWSKI Collège Robert Lasneau 0 rue Dumont d'Urville 1100 VENDÔME

él.: 02 54 23 64 20

LIMOGES

19000 TULLE

e.id-fo@ac-orleans-tours.fr

Boulevard du Marquisat

Tél.: 05 55 20 20 44

Marie-José BESIERS DARDIER Lycée professionnel René Cassin

marie-jose.besiers@ac-limoges.fr

AMIENS Hervé LOUVET Lycée Charles de Gaulle Rue J. Daguerre BP 47 60321 COMPIEGNE cedex Tél.: 03 44 20 20 88

herve.louvet@ac-amiens.fr

REIMS

Benoît MILLIERY

Collège Thibaud de Champagne 16, avenue du Bois des Amourettes **51170 FISMES** Tél.: 06 80 89 50 32 benoit.milliery@ac-reims.fr

DIJON

Hubert FOCARDI Lycée Hyppolyte Fontaine 20 Boulevard Voltaire 21075 DIJON Cedex Tél.: 03 80 38 36 00 hubert.focardi@ac-dijon.fr

LYON

Damien COURSODON LPO Jacques Brel 2 rue Albert Jacquard 69200 VENISSIEUX Tél.: 04 72 50 31 60

damien.coursodon@ac-lyon.fr

43170 SAUGUES Tél.: 04 71 77 82 07 Yacouba.Barry@ac-clermont.fr

Collège Joachim Barrande Rue Yan Pallach

CLERMONT-

Yacouba BARRY

FERRAND

AIX-MARSEILLE

Guillaume LONGUET LP Pierre Georges Latecoere

4 avenue des Bolles 13800 ISTRES Tél.: 04 42 41 19 50 id.fnec.fo@gmail.com

Nicolas ROUGIER Lycée polyvalent Anne-Sophie Pic rue César Vezzani **83000 TOULON** Tél. 04 94 09 70 80 nicolas.rougier@ac-nice.fr idfo.nice@gmail.com

Andres MATTEI Collège Saint Joseph Quartier Saint Joseph **20200 BASTIA** Tél. 04 95 34 84 20 id.fo.corsica@gmail.com id-fo.syndicat@ac-corse.fr

NANCY-METZ

Alain MALLET Lycée Pierre-Gilles de GENNES 6 rue de la Rochotte 88400 GERARDMER Tél.: 03 29 63 04 36 alain.mallet@ac-nancy-metz.fr

STRASBOURG

Anne LIVET Collège Stockfeld 71 rue des Jésuites 67100 STRASBOURG Tél.: 03 90 40 16 83 anne.livet@ac-strasbourg.fr

BESANCON

Marie-Lou BLAUDET Collège Pierre Vernier 7 rue de Lonège 25260 ORNANS Tél.: 03 81 62 25 01

marie-lou.blaudet@ac-besancon.fr

GRENOBLE

Patricia FERNANDES

244 avenue Daniel Rops

patricia.fernandes@ac-grenoble.fr

Collège Côte Rousse

73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 60 76 21

NICE

GUADELOUPE

Suzelle KARAM Collège du Mont des Accords Marigot 97150 SAINT-MARTIN Tél.: 05 90 51 91 60 suzelle.karam@ac-guadeloupe.fr

GUYANE

Alain N'GUYEN VAN DANH Lycée Max Joséphine Angle Avenues Voltaire et Aron 97300 CAYENNE Tél.: 05 94 25 24 60 alngvd@gmail.com

MARTINIQUE

José SOREL Collège Asselin de Beauville 7 Avenue Frantz Fanon 97224 DUCOS Tél. 05 96 56 13 29 jose-eugene.sorel@ac-martinique.fr

RÉUNION

Jean-Lou VALLON Collège Les Aigrettes 11 route du Théâtre 97434 SAINT-GILLES LES BAINS Tél.: 02 62 24 58 58 idfo974@gmail.com

ÉTRANGER-C.O.M.

Monique WARMAN Proviseure du Lycée Montesquieu 4 et 5 place Longchamps 33000 BORDEAUX Tél.: 05 57 87 41 60 monique.warman@gmail.com

MAYOTTE

POLYNÉSIE

Romain MATHIEU Lycée professionnel Atima Mahina - BP 11983 98709 MAHINA Tél.: 06 89 40 50 12 50 idfopolynesiepf@gmail.com

TOULOUSE

Francois PAHIN Lycée polyvalent Lycée des métiers Paul Mathou Avenue de Luchon 31210 GOURDAN POLIGNAN Tél. 05 61 94 51 00 francois.pahin@ac-toulouse.fr

MONTPELLIER

Olivier BRIFFAUT Lycée Polyvalent Jean Lurçat 25 avenue Albert Camus 66000 PERPIGNAN Tél.: 04 68 50 28 91 olivier.briffaut@ac-montpellier.fr toriales, de l'Education nationale. C'est ce qui se passe à Toulouse et les résultats sont là. Dans loi de refondation de 2013 l'objectif de mixité sociale était affirmé et des expérimentations de sectorisation « multi-collèges », ont été conduites, à partir de 2015/2016. Il s'agit, dans

un périmètre donné, de voir comment offrir à la population un choix qui recouvre 2 / 3 collèges différents. Mais cela ne se décrète pas. Il faut donner des garanties d'égalité dans l'offre de formation: il n'y pas des EPLE avec des SEGPA et des ULIS d'un côté et des Classes à Horaires Aménagés

Musique de l'autre... Garantie que toutes les équipes enseignantes, les Personnels de direction et la vie scolaire soient mobilisées pour offrir aux élèves de bonnes conditions d'enseignement et de vie scolaire et que ces personnels soient remplacés quand ils sont absents. Il faut aussi des garanties de qualité des locaux pour offrir un bon environnement de travail et les conditions matérielles

Encore une fois l'école ne peut pas tout. Si la société ne devient pas plus égalitaire nous ne pourrons pas agir efficacement pour la réussite de tous. Il

n'empêche il v une

responsabilité qui

nous incombe.

de la réussite.

Ce que l'on observe c'est que si toutes ces conditions sont rassemblées, alors les parents adhèreront à l'objectif de mixité scolaire. C'est ce qui s'est passé à Amiens il y a 15 ans pour un collège de l'éducation prioritaire et qui se répète en ce

moment à Toulouse. Il faudrait maintenant généraliser ces expérimentations. A Paris, la réflexion a porté sur les affectations en Lycées. Ce qui est en train de se passer est intéressant. Une fédération de parents est même plutôt favorable

Ce qu'il faut retenir

c'est que la pauvreté,

qu'elle soit financière

ou culturelle, ne

permet pas d'entrer

dans la scolarité et

les apprentissages de

facon sereine.

à cette expérimentation qui doit favoriser une plus grande variété de publics pour des EPLE plutôt élitistes

du centre qui vont voir arriver des élèves de milieux modestes. Et inversement des EPLE plus populaires vont arriver davantage d'élèves issus de quartiers plus favorisés.

> Il faut là encore donner des garan-

ties aux parents d'élèves que les formations qui seront dispensées soient de bonne qualité partout. Je le répète, c'est à ce prix que la mixité scolaire sera acceptée par tous.

Un point majeur d'attention, c'est la manière dont l'Education nationale gère ses ressources humaines: nommer dans tous les établissements des enseignants expérimentés, assurer les remplacements des absences partout de la même manière, ce qui n'est pas encore le cas... Ainsi en Seine Saint-Denis, où j'ai été Inspecteur d'Académie, certains EPLE nous sommes

encore incapables de remplacer rapidement les absences de certains professeurs, dont beaucoup sont des contractuels. Une fédération de parents d'élèves a pu estimer la perte de 1 an d'enseignement pour certains élèves entre le CP et la fin de la 3ème, en raison du nonremplacement des personnels. Tant que nous en serons là nous ne pourrons pas gagner la bataille de la mixité scolaire.

i.D.-FO: Merci de relever ce problème du non-remplacement des enseignants qui, s'il est plus aigu en Seine Saint-Denis, est un réel problème général et parfois de vivier sur certaines séries technologiques ou professionnelles. Sur les Ressources humaines d'après les rapports les Perdirs sont peu formés à la gestion pédagogique par rapport au reste de l'OCDE.

> Nous souhaiterions avoir votre avis quant à l'évolution de nos métiers qui oriente le recrutement vers des profils plutôt de type manager... Quelle cohérence peut-on dès lors donner au système éducatif et à son pilotage dans les

EPLE ? Selon vous quel doit être le profil type du Personnel de Direction?

JPD: Dans notre pays on perd beaucoup de temps dans un conflit entre pédagogie et instruction. Cette opposition est stupide car pour bien instruire il faut bien entendu maîtriser la discipline que l'on enseigne mais il faut aussi savoir transmettre à des élèves divers et donc avoir des compétences pédagogiques

Pour certains la «pédagogie» est devenu une insulte suprême... J'observe souvent que cela vient de celles et ceux qui n'ont toujours pas accepté la démocratisation de



l'enseignement scolaire. Ils en viennent à haïr la pédagogie comme ils en viendraient à regretter l'arrivée quoigu'encore limitée de davantage de justice sociale dans notre enseignement secondaire.

Les enseignants français, d'après l'OCDE, sont ceux qui estiment le plus être en manque de formation pédagogique, et ils ont parfaitement raison. Dans le second degré on a trop longtemps considéré qu'une bonne

Les élèves et

leurs familles sont

également confrontés

aux problèmes

d'équipement, de

vêtements mais aussi

de participation par

exemple aux sorties

scolaires ou aux

voyages.

formation universitaire suffisait... Mais ce n'est pas comme cela que ça se passe. Il faut un vrai effort de formation pédagogique pour les enseignants du second degré.

S'agissant des personnels de direction, leur rôle dépend du choix qui est fait en matière d'autonomie

de l'EPLE. Certains souhaiteraient. comme dans le privé donner plus de pouvoir au chef comme celui de choisir ses enseignants, d'influer sur leur rémunération etc. Si on allait dans cette direction, il y aurait aussi à terme le choix des élèves, et l'ouverture de la concurrence entre les EPLE et donc l'introduction du marché dans l'école qui nuira aux plus défavorisés. Si on allait dans cette direction, alors on pourrait avoir un profil de chef d'établissement davantage centré sur les capacités de gestion.

Mais il y a une autre conception de l'autonomie qui considère que l'EPLE est un collectif rassemblé autour du personnel de direction, un collectif avec des marges de manœuvre permettant de travailler collectivement aux choix pédagogiques. Cela bien sûr dans un cadre national mais sans être uniforme. Cette conception qui, vous l'avez compris, a ma

préférence nécessite des chefs d'établissements qui ne soient pas seulement des gestionnaires mais qui soient aussi des pédagogues qui connaissent le système de l'intérieur. Cela ne veut pas dire qu'il faille fermer la porte à d'autres types de profils mais ceux-ci doivent rester minoritaires, complémentaires. Les chefs d'établissements ne doivent pas devenir des chefs d'entreprises déconnectés de la pédagogie.

> i.D.-F0: Que pensezvous des postes à profils? Que ce soit pour les Perdirs ou pour les enseignants et des limites de l'exercice.

> JPD : Entre la situation actuelle où l'EPLE n'est pas partie prenante dans les nominations et la folie qui consiste-

> > Dans certains

établissements de

l'éducation prioritaire,

REP, REP+, l'école

est un refuge. L'école

ne peut certes pas

tout, seule, face aux

problèmes sociaux

mais elle assume

plutôt bien son rôle.

rait à donner au chef d'établissement le pouvoir de choisir les enseignants, il y a la solution des postes à profils, permettant sur certains postes de travail spécifiques, et en nombre réduits, de recruter des candidats qui veulent s'investir dans un EPLE suivant un projet d'établissement auquel ils adhèrent.

Cela permet de sélectionner les compétences avérées et les candidats les plus motivés pour suivre le projet pédagogique écrit collégialement.

i.D.-FO: Quel regard avez-vous sur les résulde l'éducation prioritaire et de cette politique des ZEP?

JPD: Compte tenu des difficultés rencontrées sur certains territoires, la politique d'éducation prioritaire est bien entendu nécessaire. Mais a-t-on vraiment donné plus à ceux

qui avaient le plus de besoins? L'étude de la cour des comptes de 2018 dit que les EPLE en éducation prioritaire, même avec plus de moyens, coûtent moins chers que certains EPLE de centre-ville pour un effectif d'élèves identique. En effet si ces établissements, même avec plus de postes, ont plus de contractuels ou des professeurs en début de carrière, ils coûtent moins chers que ceux qui ont beaucoup de certifiés, d'agrégés, c'est-à-dire des personnels très expérimentés...

Prenons un autre exemple. La cour des comptes a étudié le coût de l'accompagnement éducatif pour 1.7 million d'élèves qui relèvent de l'éducation prioritaire : on dépense 32 millions soit 18,80 euros par élève... A comparer avec l'accompagnement éducatif dans les CPGE. Ce que j'appelle accompagnement éducatif ici ce sont les heures de colles par exemple où l'on est en petit groupe de 2/3, où l'on se prépare de manière quasi individualisée aux concours... Pour 87000 étudiants on dépense 70 millions d'euros, soit plus de 40

> fois plus!... Et si on donnait autant aux élèves de l'éducation prioritaire?

> Propos recueillis Mme Agnès Andersen, M. Pascal Cazier et M. Julien Giovacchini

Charte des pratiques de pilotage en EPLE 2021 :

Une clarification indispensable des pratiques qui doit être maintenant mise en œuvre sur le terrain

Agnès Andersen
Secrétaire générale adjointe i.D. - FO
Proviseure Lycée Marc Bloch
à Bischheim
Académie de Strasbourg

endant six mois, Indépendance et Direction a participé activement au groupe de travail ministériel ayant conduit à l'élaboration de

cette nouvelle charte qui remplace désormais celle de 2007, devenue obsolète. Indépendance et Direction avait spécifiquement demandé dès aout 2019 que ce travail soit mené, dans l'optique

pour nous d'actualiser cette charte des pratiques en mettant en regard nos conditions de travail qui se sont dégradées depuis 10 ans par l'avalanche incessante de nouvelles missions et de nouvelles tâches dont nous sommes submergés tous les ans.

Les interventions d'Indépendance et Direction pour modifier ou ajouter des éléments aux propositions de texte du ministère, ont toutes porté sur ces notions essentielles à nos yeux : la protection des collègues face aux pressions diverses et variées, la priorisation des missions des EPLE, l'accompagnement nécessaire des académies en direction

des établissements, leur écoute, leur appui aux personnels de direction et aux EPLE. Tout cela pour nettement améliorer notre qualité de vie au

travail et en finir avec les pratiques

trop souvent rencontrées qui aboutissent à l'épuisement de la profession tel que nous le connaissons.

L'enjeu consiste

maintenant à

s'assurer qu'il ne se

résume pas à une

déclaration de bonnes

intentions.

Le droit à la déconnexion des personnels de direction a également été inscrit à notre demande, ainsi que l'indispensable vérification de l'efficience de toute nouvelle application informatique avant son déploiement sur le terrain.

Ce texte doit donc être, pour Indépendance et Direction, fondateur d'une nouvelle ère dans nos conditions de travail. L'enjeu consiste maintenant à s'assurer qu'il ne se résume pas à une déclaration de bonnes intentions, mais que sur le terrain, c'est-à-dire dans les académies, cette charte soit respectée à



tous les niveaux et trouve une déclinaison concrète.

Pendant six mois,

Indépendance et

Direction a participé

activement au groupe

de travail ministériel

ayant conduit à

l'élaboration de cette

nouvelle charte qui

remplace désormais

celle de 2007

C'est pourquoi nous avons demandé que des indicateurs soient associés à sa mise en œuvre, afin de garantir son respect. Un groupe de suivi national auquel Indépendance et Direction prendra toute sa part doit être mis en œuvre. Nos

sections syndicales académiques seront particulièrement vigilantes à ce que ce texte soit effectif dans tous les territoires et interpelleront les autorités académiques qui ne le respecteraient pas, de même que

nos instances nationales se tourneront vers le Ministère.

Indépendance et Direction a demandé que des groupes de travail académiques type Blan-

chet soient réunis pour évoquer sans attendre les modalités concrètes

de mise en œuvre de la charte.

Le combat syndical n'est pas clos pour autant : revendications salariales, déroulé de carrière, et qualité de vie au travail au quotidien restent au cœur des préoccupations d'Indépendance et Direction qui ne manquera pas de défendre les collègues chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire.



Établissements publics locaux d'enseignement

Charte des pratiques de pilotage en EPLE

NOR: MEND2125219

Préambule

tie de voltre du système éducatif et unité de base du service public deuteurs actif à être le lieu public local d'enseignement (EPLE) montre depuis as crédition en 1983 cand can en montre de la contre de la compression de la contre de la contretion de conspétences, du partie essemble de la transmission des connaissances de faie construction des compétences, du partie essemble de la transmission des connaissances de la construction des compétences, du partie partie de la République, de la compréhension et du respect du princip de la circle réparation à l'orientation et à l'insertion professionnelle. (EPLE contre pleinement à l'égalité levalurs de la la futile contre les inégalités sociales et territoriales entrette de freus les consistes. Leu privilégié de socialisation et d'apprentissage indivient en de la maité des publics consistes. Leu privilégié de socialisation et d'apprentissage indivient de la collectif de la citolyennete. De la consiste de la consiste de development de compétences socio-comportementales, morales et civiques EEL constituent des objectifs éducatifs clairement établis. À ce tirre, il a une responsabilité averellère fans la formation de l'évele en lant que personne et tiur citypen.

Espace autonome de pilotage pédagogique et éducalif, IFPLE à viu ses inscriptions de s'étaigni depuis tentecion; ans. Au-deià de ses missions primordiales inscriedipmement et éducation. IFPLE assume autourd'hui une diversité de fonctions qu'il convient au mont de deutation. IFPLE assume autourd'hui une diversité de fonctions qu'il convient au mont de deutation. L'ELLE de l'appliation. Conjointement, page et le PEPLE et on normatives majeurs ont une demnéres années un impact direct sur le pilotage page une santée page de l'application. L'application de la constitution de la con

- la join 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République qui renforce la place du numérique à fécole en créant un de l'École de la République qui renforce la place du numérique à fécole en créant un et service public du numérique étauceil, model dépoiement des parcours éducatifs, renforce instaure le conseil école collège, in code dépoiement des parcours éducatifs, renforce le rôle de la collection de l'application de l'application de la collection de l'application de la collection de l'application de l'application de la collection de l'application de la collection de la place possible des commans d'objectie lipignities].
- la loin 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une École de la conflance qui pose les bases d'un service public de l'École inclusive et engage une transformation profonde de service public de l'École inclusive et engage une transformation profonde de l'accompagnement des éleves en situation de handicap, renforce la piace de l'évaluation à tous les échelons du système éducatie et cele pour cela le Conseil d'évaluation de l'École changé de la mise en cohérence des évaluations de l'enseignement sociaire et de la mise en place de l'évaluation des EPLE à l'échelle nationale.

es personnels de direction qui exercent en EPLE sont régis par le <u>décret n° 2001-1174 du</u> 1. <u>décrembre 2001</u> modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction l'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale dont l'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale dont se dispositions précisent leurs modalités de nomination, d'avancement, d'évaluation et de se dispositions précisent leurs modalités de nomination, d'avancement, d'évaluation et de se missions des personnels de direction demeurent quant à elles toujours précisées par

Commenté [p1]: En vert : les points qui apportein use wancées sur nos conditions d'exercice et sur lesqués les exclores académiques pourront interpeller les recteurs pour une déclinaison concrète en académie (moyens, dispositifs...) En rouge : les apports spécifiques d'iD En jaune : des points pour information

ommenté [p2]: Le Ministère n'en fait pas une priorité e

le référentiel annexé au <u>Protocole d'accord relatif aux personnels de directior</u> 16 novembre 2000 (annexe 1 : référentiel des personnels de direction). Jans le contexte des métaux

eson de minister la constant mêmes dans le cadre du Grenelle de l'éducation et eson de la commence de la comme

o expliciter les missions de l'EFLE, ses modalités de plinage et de fonctionnement et le recedente datée de 2007 es avec les autorités académiques et l'ensemble des partenaires institutionness constitution environnement. Elle est complétée par trois annexe; le addre réglementaire de réfutifié es no l'EFLE. l'infographie relative aux missions de l'EFLE et le softens de pilolage et d'évelence de IEFLE.

I. Les missions de l'EPLE

(cf. annexe 2 : infographie relative aux missions de l'EPLE).

L'EPLE est une entité dynamique dont la mission d'enseignement - comprise au sens large du trame - est la vocation essentielle. Celle-ci comprend des composantes indissociales transmettre des compaisances des compétences et une survers de responsables, préparer à une insertion presentier des composantes indissociales compétences de ces missions, l'EPLE assume desseignement des responsabilités élargiser dans la sonté de ces missions, l'EPLE assume des responsabilités élargiser dans la chies de compétence de l'enseignement, les leurités de ces missions, l'EPLE assume des responsabilités élargiser dans la chies de l'enseignement, les leurités de l'enseignement de l'enseignement, les leurités de l'enseignement de l'enseignement, les leurités de l'enseignement les leurités de l'enseignement les leurités de l'enseignement les leurités de l'enseignement les

Réaffirmer l'EPLE comme un espace autonome de pilotage pédagogique et éducatif

a autoritime de IEPLE est inscrite juridiquement dans son statut et designe, de manière générale, a capacité de l'établissement à mobiliser diffrents moyens et leviers pour concevoir une politique socialeil, tout en tenant compte de son environnement prope. De notif ever socialer qu'et autonomie en maitère éducative adaptée à ses caractéristiques et aux besoins du public sociaire qu'et autonomie en maitère deucare. De répadagoique se decline de rans de nombreux domaines qui sont cettris et codifiés dans <u>farticle R. 421-2</u> du Code de l'éducation. Cette autonomie most principale accordée aux équipse de direction et aux proprés éducatives pour mettre en place citon pédagogique nocessaire à la réussite des élèves en tenant compre des spécifications.

es différentes e duronne au sein de l'EPIE et permettre l'exercice effectif de ses compétences les différentes pour la comme de la comme de la comme de l'exercice effectif de ses compétences ses instances. Le conseil pédagogique constituent origane constitutif essettel qui permet potamment de constiture un diagnosice parlagé au sein de l'établissement, difente les besons les élèves et de définir des priorités en matiée d'action pédagogique. Commis net les besons Commenté [p3]: Le GT conditions d'exercice et la charte répondent à une demande <u>faite spécifiquement par ID</u> suit aux différentes interpellations et actions dès 2019

Commenté [p4]: Il s'agit d'un paragraphe essentiel : Il demandé que les termes de QVT, conflance, de proximité d'écute et d'appus soient spécifiquement inscrits, lors de l'enquête sur les conditions de travail le manque de soute un pilotage injoint de sur tortés départementale y/académiques, avaient été largement

evendication spossibles en académie : PIAL (cf. bonnet variques de certaines académies) ; TZR PERDIR pour le uppléance ; remplacement des personnets absents, purnitures des indicateurs... pument l'autorité académique protège t'elle les PERD. is pressions des collectivités ; ?

-ommenté [p5]: Nous avons fait ajouter ce terme car no éfendons une Education nationale qui

Commenté [p6]: Demande spécifique d'ID

iD pédagogie

privilégié au sein duquel les personnels peuvent exposer leurs pratiques, en débattre et les matiti-en conérence, le couel piddapogique jour donc un rôle essentiel de concertation et de régulation. Sa tenue régulière en lien avec d'autres instances (conseis d'enseignement et cornes classisses) robamment), combusé à l'instauration d'une dynamique pédagogique au sein de l'établissement.

notamment), contribue à l'instauration d'une dynamique pédagogique au sein de l'établissement.

Pour donner son plein effet, l'autonomie pédagogique de l'EPLE doit en effet s'appuyer sur un collectif qu'il respect au chef d'abblissement de susciter de faite voit le proposition de la mise en conservation de partager avec ex les diagnostes, de les barricher à la respectation de la mise en œuvre du projet de l'établissement et de de l'autonomier de l'autonomier

En appui à la constitution du policitifiau sein de l'EPLE, le développement d'actions de formation en direction des équipes pédagogiques et éducatives constitue un levier majeur pour les ailer à les dispositifs de formation édales à la connaissance du fonctionnement de l'EPLE (rible des la companissance de formation édales à la connaissance du fonctionnement de l'EPLE, cadre institutors, compréhension des documents de pilotage, environnement de l'EPLE, cadre institutornel académique, etc.). Oponipement, les reinforcement de la formation nitiale et continue des pérsorireis de direction aux compétences managériales (animation déquipes, des pérsorireis de direction aux compétences managériales (animation d'équipes,

2. Renforcer l'accompagnement des EPLE par les académies

Dans le respect du principe d'autonomie des EPLE et de la liberté pédagogique des acleurs locaux, raccompagnement des établissements par les autorités académiques s'opère sous diversés des la possiblement à différents échelors : académiques de departemental et des la compagnements de la compagnement par le compagnement par le compagnement de la compagnement par et d'est s'entre générale, cet accompagnement paut et doit s'entre de la compagnement paut et des s'entre de la compagnement par le compagnement partie de la compagnement partie de la

Les réformes pédagogiques successives - en coilège comme en lyoée - ont introduit des marges de moneuvre dans le piloitage de l'action pédagogique au sein des établissements. Cette part de croissante d'initiative induit un bear infontsé d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques ; elle se tradit ainsi par une mobilisation accrue des corps d'inspection auvec les chef d'établissement, les inspecteurs apporret auprès des EPLE. En collaboration avec les chef d'établissement, les inspecteurs apporret auprès des EPLE en callaboration pour l'établissement, les inspecteurs apporret per appetités disciplinaire et transversale pour l'établissement, les inspecteurs apporret se section de la politique pédagogique se EPLE expertise disciplinaire et transversale pour l'établissement, les inspecteurs pédagogique se EPLE expertise disciplinaire et transversale pour l'établissement, les inspecteurs pédagogique pédagogique se se l'establissement, les inspecteurs pédagogique pédagogique se se l'establissement, les inspecteurs pédagogiques des expertises des pédagogiques de l'establissement, les inspecteurs appearent pédagogique pédagogique pédagogique se des l'establissement, les inspecteurs pédagogiques de l'establissement, les inspecteurs pédagogiques per l'establissement, les inspecteurs pédagogiques pédagogiques

nation de conset august de managements, en columne de managements des sation pédagogique des enséignements, en columnes de management de la mise en place des réformes, ils facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes, ils facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes de la facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes de la facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes de la facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes de la facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes de la facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes de la facilitent le dialogue entre le management de la mise en place des réformes de la facilitent le dialogue entre le management de la facilite de la facilitent le dialogue entre le management de la facilite de la facilitent le dialogue entre le management de la facilitent de la

chef d'établissement et les équipes pédagogiques, aident à la compréhension des enjeux, accompagnent les équipes dans la mise en œuvre des nouveaux programmes et des dispositifs transversaux. Au-dels de laccompagnent des réformes pédagogiques qui scanden évolution du système éducatif, les inspecteurs pour animant des interiocuteurs de proximité dont constitue un soutien permanent pour la maiser des interiocuteurs de proximité andi la lumière d'un regard académique et en coherce problèmatiques locales des établissements la lumière d'un regard académique et en coherce des misers des établissements la lumière d'un regard académique et en coherce des misers des établissements autres de ducation et de formation et/ou des établissements de la consideration territorial de hissasse deux s'aver perfecus pour accompagner en prominér les chefs d'établissement et leurs équipe. Cou les cas. Il s'agil pour les inspectuers de la cellar de la consideration pour la mise en souvre de p politique ricicatives at d'éclaire les choix stratéglaus.

En lien étroit avec les corps d'inspection, les autorités, académiques organisent et assurent à leur niveau des dialogues de proximité avec les établissements. Dans la diversité de leurs formules (dialogues de pilotage, dialogues stratégiques, dialogues des solicion, parfios étargies - de la company de la c

3. De l'autonomie à l'évaluation de l'EPLE : renouveler et simplifier le cadre méthodologique

(cf. annexe 3 : schéma de pilotage et d'évaluation de l'EPLE).

cci. animeze 3. satema de prunage en u evenuarion de LEFLE.

La création du Conseil d'évaluation de l'École et la mise en place d'un dispositif d'évaluation des établissements dans le cadre de la loi n° 2019 79 du 26 juillet 2019 Pour une École de la disposition des conseils de la conseil de la loi n° 2019 79 du 26 juillet 2019 Pour une École de la conseil de la c

is un souci de cohérènce et de simplification des procédures pour les équipes de dir de en œuvre désormais régulière et systématique de l'évaluation des établissem

Commenté [p10]: Une demande spécifique d'ID

Commenté (p.11): Revendications possibles en académie de quelle manière il appuis en met en place ? Qu'est ce qui et aires en place pas des académie des la prise poste pour accompagner les colles des colleges qu'est qui et d'est, et adjoins qui d'exément de la colleges qu'est qu'est des collèges qu'est qu'es

Commenté [p7]: Un des objectifs du Grenelle

Commenté [p8]: Revendications possibles en académie Quels moyens en IMP / décharge pour les professeurs

idocesairement s'articuler avec les aures deposités ou instruments de pilolage exisains.

Esgrosalic d'établissement, projet d'établissement, contra de l'acceptant de l'ac

II. Le fonctionnement de l'EPLE

Le ministère est engagé dans un chantier de transformation en profondeur de sa gestion fessources humaines (GRH, aver l'objectif de développer en particulier une GRH de propie permettent une gestion plus qualitaire de ses parsonneils l'appui d'un accompagnement foi sur l'écoule, rinformation, le conseil et avoir perment indiviaties. Dans ce contreor, convient de développer les compéteness es cens personneils d'inclusiés. Dans ce contreor, se les laires administrative qui sont en poste dans personneils d'inclusiés. Dans ce contreor, les montée en compétences set également au services académent, en pariculière montée en compétence set également des services académiques et au sen des EP

Tenir compte de l'évolution de la fonction administrative dans les EPLE

Membre de l'équipe de direction, l'adjoint gestionnaire joue un rôle majeur et rempit une fonction incontournable sous l'autorité du chef d'établissement qu'il seconde dans ses fonctions matérielles, financières et administratives ainsi que dans le champ de la gestion des ressource matérielles, est une personne-ressource ur fauetale le chef d'établissement s'appule au quotidien pour sasumer le pilotage de l'EPLE dont les fonctions administratives se transforment, en particulier sous l'effet :

- du déploiement d'une gestion des ressources humaines qualitative et personnaisée, qui induit que l'adjoint gestionnaire puisse délivrer des informations sur les ressources humaines de premier inveau à toutes Catégories de personnel;
- de la modernisation de la fonction financière et comptable des EPLE avec la constitution d'agences comptables regroupant un nombre critique d'établissements et le déploiement de deux applications informatiques ministérielles (2):@le et Opér@):
- le cas échéant, du déploiement des Cités éducatives, organisant l'action de l'État et collectivités autour d'un collège chef de file et de son équipe pédagogique, éducative ;

se en place du dispositif d'évaluation des établissements ;

Du fait de sa polyvalence et de son expertise large, l'adjoint gestionnaire joue donc un rôle primordial dans le pilotage global de l'EPLE. Adjoint à part entière du chef d'établissement, il est également chargé sous son égide des relations avec les collectivités territoriales de rattachement et plus largement avec de nombreux partienaires extérieurs avec lesquels il sait bâtir des liens conflants et structurés au service de l'EPLE.

Dans les EPLE qui ont une charge de gestion plus burde en raison de differentes caractéristiques (effectifs, offre et modalités de formation, internat, agence compatible, etc.). Talpinin gessionnaire délègué, fonctione de la catégorie A sur les questions peut être secondé d'un gestionnaire délègué, fonction d'onner leu à délègation de fondé de budgétaires, financhères et compatibles (fonctions d'onner leu à délègation de fondé de pouvoir) ou par un gestionnaire délègue que les personneis de direction entreteennent avec leur même, la sestibilité des qu'estions de les personneis de direction entreteennent avec leur parteniaires et la complexié sonce des missions dévolues à l'EPLE font appel, impaction de des des leurs de la complexié sonce des missions dévolues à l'EPLE font appel, impaction de des des des la complexiées de la complexiée sonce des missions dévolues à l'EPLE font appel, impaction une des départs de la complexiée sonce des missions dévolues à l'EPLE font appel, impaction une des des sonce de la complexiée de la complexiée

Enfin, le renforcement de l'accompagnement des EPLE par les académies se traduira par création de nouveaux pôles d'expertise ayant notamment vocation à apporter un appui a EPLE pour :

- l'accompagnement individualisé des personneis et le développement du bien être au travail dans le cadre du développement de la GRH de proximité et des missions académiques de rencadrement.
- des missions dans les domaines budgétaire, comptable et financier, impactées par une volution des outils et l'évolution des fonctions de contrôle de gestion et de contrôle interne comptable;

2. Améliorer l'environnement numérique de travail des personnels de

Pour mener à bien leurs missions, les personnels de direction utilisent quolidiennement une pluralité d'outils numériques. Leur développement progressif, qui répond aux besoins de pilotage de nombreux domaines d'activides au sein des EPLE; les palloudire complexier l'arranvoirement internstique de la layer de la plura de la constant de la partie de la

Une attention particulière doit notamment être portée à la simplification des tâches en veillant : limiter les ressaisies d'informations et en développant davantage les échanges de données entre

les différentes applications utilisées au sein des EPLE. En ce sers, l'environnement de trava inumérique sera modernisé en apportant des améliorations tant à l'ergonomie des application qu'aux parcours utilisateurs. Pour mener à bien cet objectif, le ministère s'appuiera e pur le nethodològique - sur les remontées des utilisateurs dépuis l'expression du besoin jusqu'au phases d'expérimentation et d'évaluation.

Par ailleurs, les nouveaux projets numériques susceptibles d'être déployés pour accompagner la nise en œuvre des réformes (construction d'un système d'information pour l'École inclusive, par exemple) ou pour proposer des services aux familles (mise en place de nouvelles démarches en ligne dédicés à la colarité je prendront en compte leurs besoîns et les attentes des personnels de direction en favorisant l'intégration de ces nouveaux services aux outils déjà existants.

Parallèlement, les liens entre les applications ministérielles et les outils proposés par parfenaires du système éducatif (espaces numériques de travail, logiciels de vie social/e) set porsolidés et développés. La collaboration avec les collectivités territoriales de ratachement également renforcée, notamment en ce qui concerne la question des infrastructures et matériels informatiques.

aparamentquement à la conception, au suivi et à réquiration des outils nunfriques mà leur disposition. Un comité de suivi et des groupes la fravid dédiés seront donc installés dans la duite ain de garanti la pries autre de la commandation de la commandation

Réguler les procédures d'enquêtes et maîtriser les flux

Le ministère mène une action continue afin de réguler le volume des textes réglementaires, les circuits de communication ainsi que la diffusión des enquêtes à destination des EPLE. À chaque inkeau - national, académique et départémental - l'administration den effet veiller à la meilleure explicitation du droit et des procédures. À l'unicide d'origine des instructions ainsi qu'à la bonne coordination des demandes et instructions chaque fois que cela est nécessaire.

Lors de la conception du programme annuel d'enquêtes, indexé sur l'année scolaire depuis la rentrée 2019, le ministere attache une attention particulière à la conception du calendrier des opérations, tant du point de vue de la disponibilité des informations que de la capacité des interiocuteurs à se mobiliser pour répondre : plages d'ouverture des enquêtes suffisantes, espacement des lancements, prise en compte des périodes de congés scolaires, etc. Lorsqu'is paraissent pertinents et faisables, des regroupements d'opérations sont réalisés.

Le déploiement de la plateforme d'enquête Orquestra a permis de rationaliser les pratiques en sécurisant les processus d'enquête notamment autour de deux axes : la visibilité pour tous les aceurs des enquêtes à venir et le travall partenarial avec les référents techniques académiques. La maîtrise de l'impact des enquêtes sur les acteurs de terrain, en particulier les personnels de direction, continue à ce titre de constituer un enjeu majeur de progres.

Commenté [p17]: De Revendication possible

nté [p13]: Demande spécifique d'ID

Commente [p.3]: Demande Specimique. 310

Commenté [p14]: Revendications possibles ac applique re principe aux applications locales. Demander des fiches de procédures in diquant les interlocuteurs, y compris pour la maintenance ("reisemble des horaires d'ouverture des EPLE (d'reisemble des horaires d'ouverture des EPLE (d'

académique et en fonction des situations locales, afin de faciliter l'accès des chefs d'établis: à l'information.

III. L'EPLE dans son environnement

L'EPLE est un établissement local dont l'action s'inscrit sur un territoire, en interaction avec d'autres unilés d'enseignement et en synergie avec de nombreux partenaires institutionnées. La mise en ceuvre des politiques de l'establisses de

1. Les relations avec les collectivités territoriales de rattachement

Collectivités de rattachement des EPLE, les départements et les régions ont respectivement la charge des collèges et des juées dont les assurent la construction, la reconstruction, fevtension, les grosses réparations, l'équipement et le construction, la reconstruction, fevtension, des grosses réparations, l'équipement et le conformement, l'accueil, la restauration et le gestion des personnels Artier les relations techniques territoriaux des personnels artier et le conforment l'accueil, les collectivités assurent en outre le réclaiblesement et l'expériment jux exerçant leurs missions dans et l'expériment des personnels Artier le n'en demeurent pas moltjes et les types. Elles autorités autorités expersonels Artier le n'en demeurent pas moltjes et les types.

La relation entre la collectivité de rattachement et l'EPILE est actualisment régie par l'article L. 421-La relation entre la collectivité de rattachement et l'EPILE est actualisment régie par l'article L. 421-La relation entre la collectivité de l'établissement et le ref d'établissement, la collectivité Le cher d'établissement est quant à lui chargé de mettre en convens qu'elle alloue à cer effet compte de ruitilisation est quant à lui chargé de mettre en convenient de l'établissement et que définir a paragine d'administration encadrés paignint gestionnaire tet que définir au paragine et le l'action d'administration encadrés par l'établissement et que définir au paragine et l'est de l'establissement et la collectivité, protès les II-1. Une d'exercice de leurs compétences respectivelles provents la de rapiet que le caré réglissatif en d'exercice de leurs compétences respectivelles provents la de rapiet que le caré réglissatif en d'exercice de leurs compétences respectivelles de l'établissement et la collectivité, protès le d'exercice de leurs compétences respectivelles de la collectivité, protès le d'exercice de leurs compétences respectivelles de la collectivité, protès le d'exercice de leurs compétences respectivelles de la collectivité, protès le d'exercice de leurs compétences respectivelles de la collectivité, protès le d'exercice de leurs compétences respectivelles de la collectivité protès le d'exercice de leurs compétences respectivelles de la collectivité protès le d'exercice de leurs compétences respectivelles de la collectivité protès de la collective de la collectivité protès de la collective de la col

Au-delà des compétences déléguées par la loi, les collectivités territoriales peuvent aussi apporter un soulien précieux, aux politiques éducatives mises en œuvre au sein des établissements. Cau actions d'accomment viennent en appui des projets portés, par se équipes dans différents domaines (éducatifs, ment pour les des écolients autour de deux se équipes dans différents à la santé, éducation au dévoirpoints et de déclinent autour de divens resultant en gagement des colléctives de des établissements sociaires vive à favoriers, etc. Cet éducative et l'épanouissement des colléctives condus autour de l'établissement d'établissement en la matière, il appartient à la direction de l'établissement d'établiser les aides possibles et de les mobiliser, le cas échéant, dans le cadre du projet d'établissement.

Commenté [p15]: Demande spécifique d'ID Revendication en acedémie : déclinaison pratique ?

Commenté [p16]: Voir plus haut

À la faveur des lois successives de décentralisation, les relations entre l'EPLE et les collective territoriales de rattachement évoluent. Si les mesures qui en découjent visent à accorder

2. Le travail en réseau des établissements

La mise en place, sous des terminologies diverses (« bassins d'éducation et de formation », « réseaux d'unités d'enseignement », « zouse d'animation pédagogique », etc.), d'un cadre d'animation de proximité au niveau territories d'avancer collectivement sur des sujest d'avancer le le service de l'avancer le collectivement sur des sujest essentiels pour les EPLE : offre de formation, dispire de pédagogique se déucatris, gestion des résources humaines, partenariats institutionnels, etc. pédagogiques et éducatris, gestion des de reflexion, d'impulsion et de concertation pertinent au sein durait de l'archive de l'avancer le des envires académiques peuvent s'associer pour l'étaboratrie prement et PELC du territorie et les services académiques peuvent s'associer pour l'étaboratrie de l'action production confléties de du champ de l'enseignement sociaire (premier degré, second degré, enseignement postbaccalarent). Il l'avoires en particulier la recherche d'une meilleure continuité pédagogique et, à ce titre, le renforcement des liaisons (école-collège, collège-lycée, collège-lycée).

Carde privilégié de coopération entre les différents acteurs de terrain, au premier rang desqueis les personneis de direction, le bassin eu réseau est aussi un espace où peut se construire une politique de resources humaines de privace premier inveau, dans une logique de mutualisation : amélioration des fonctions d'accupille premier inveau, dans une logique de dientification et couverture des besoins de remplecement, éléport de soutien aux personneis, Crimation communs à plusieurs établissements et adossés aux besoins et aux obtent de plans de Crimation communs à plusieurs établissements et adossés aux besoins et aux obtent de supplémentaire. Dessin ou réseau ne consitiue pas un niveau administratif or la fileranteque supplémentaire du service du colorage des EPE.

S'agissant des fonctions administratives et budgétaires au sein des établissements, le développement du travail en réseau doit également être encouragé afin de mieux gérer certaines spécialités et gagner ainsi en oxycent de galement être encouragé afin de mieux gérer certaines sécurités au travail, etc.). Tout en conservant pusitures domaines (juridique, logistique, santé et sécurité au travail, etc.). Tout en conservant de défent de présent défent une spécialité et la metite a profit dans le cadre d'un réseau. Cette mise en résent défent une spécialité et la matière à profit dans le cadre d'un réseau. Cette mise en résent défent une spécialité et la matière à profit dans le cadre d'un réseau. Cette mise en résent défent une spécialité et la antière de la défent de la profit de la contrait de la contrait des l'actions de la présent de la présent des formes variables selon les initiatives locales.

3. L'EPLE et ses partenaires

Inscrit dans son territoire et ouvert à son environnement, IEPLE deploie sa mission pédagogique et éducative en lien étroit avec de nombreux partenaires (culturels, économiques, asposiques agréss, son life, sociaux, etc.) et avec les autres services de l'État. Conçue à l'aune des posities agréss, son life, sociaux, etc.) et avec les autres services de l'État. Conçue à l'aune des posities définis au l'extre de l'ext

classe, de l'établissement mais aussi au-delà, ces partenariats alimentent et donnent forme aux différents projets portés par les équipes pédagopiques et éducatives sous l'égide des équipes de différetion. Ainsi comprise, la politique partenariale des EPICE s'inscrit pleinement dans la logique des parcours éducatifs qui orit notamment pour finallité de mettre on cohérence la diversité des expériences d'énseignément et d'apprentissage des élèves au sein et en déhors de l'établissement, en lien avec l'environnement, le territoire et les partenaires.

La présente charte est le fruit d'une concertation engagée par le ministère avec les représentants des personnels de direction et fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation hattonale, de la jeunesse et des sports. Bonque aucres du principagé des établissement sociales, elle fait l'Objet d'une appropriet par la prespité des adjeurs avadémages enfant sociales; elle fait l'Objet d'une appropriet par la prespité des adjeurs avadémages enfant sociales; elle fait l'Objet d'une appropriet par la prespité des adjeurs avadémages enfant sociales; elle fait l'Objet d'une appropriet par la prespité des adjeurs avadémages enfant sociales; elle fait l'Objet d'une appropriet par la prespité des adjeurs avadémages enfant propriet l'appropriet de l'appropriet par l'appropriet par la présent de l'appropriet par l'appropriet par l'appropriet des adjeurs avadémages enfant propriet l'appropriet de l'appropriet par l'appropriet propriet des adjeurs avadémages enfant propriet l'appropriet l'appropriet par l'appropriet par l'appropriet par l'appropriet des adjeurs avadémages enfant propriet l'appropriet par l'appropr

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Le secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale-Unsa, Bobkiewicz Bruno

direction-FO, Antraccoli général d'Indépendance

Antraccoll

La secrétaire générale du Syndicat général de l'éducation nationale-CFDT,
Catherine Nave-Bekhti

Annexe 1

Cadre réglementaire de référence de l'EPLE

Annexe 2

Infographie relative aux missions de l'EPLE

Annexe 3

Schéma de pilotage et d'évaluation de l'EPLE

Commenté [p18]: ID a demandé la définition d'indicateurs afin de pouvoir évaluer la mise en œuvre en académie.

Revendication en académie. nucauun est academié : inder une Blanchet ou un GT spécifiquement dédié à e en œuvre de la Charte

Académie des Retraités

Créée par le Congrès de La Rochelle en 2019, la Section Retraités de notre syndicat a tenu sa 3ème assemblée générale annuelle le 23 septembre 2021 à Paris au Lycée Janson de Sailly.



Chantal Lartigau Principale honoraire Académie de Besancon

Notre activité

La crise sanitaire étant passée par là, nous étions peu nombreux à notre réunion annuelle. Pour la 2^{nde} fois, nous avons été admirablement reçus par notre collègue Patrick Fournié, son proviseur. Et Agnès Prouteau, notre nouvelle permanente au siège, était des nôtres.

Nous nous sommes donc attachés à réfléchir ensemble à la façon de relancer notre activité.

- > Une aide personnalisée pour les futurs retraités
 - Celle-ci est assurée par Chantal Lartigau, correspondante du Bureau National pour toutes les questions individuelles des actifs, face au relevé de carrière, transmis à différentes échéances avant l'âge de départ. Cette fonction était occupée précédemment par François Grondahl.
 - Aux interrogations en termes de carrière et d'emplois, Anne Blouin, qui était commissaire paritaire nationale, apporte son expertise.
 - Bruno Hannecart se charge de



faire avancer certains dossiers avec le Service des Retraites de l'Etat à Nantes.

> Une communication plus aisée pour toutes les questions retraites des actifs, et des retraités.

Un interlocuteur «retraites» dans chaque académie est souhaitable. Il pourrait faire le lien avec Bruno Hannecart ou Chantal Lartigau sur les dossiers des futurs retraités.

Cette demande
ayant déjà été faite
aux académies,
sous la mandature de Philippe
Donatien, sans
grand succès, à l'AG

C'est le prochain chantier après la réforme des retraites.

La dépendance :

précédente nous avions nommé des correspondants de grandes régions.

Notre visibilité sur le nouveau site i.D.

Notre section, dite «Académie des retraités» apparaît désormais sur le site, au même titre que les autres

> académies. Ainsi, nos contributions pourront y être déposées par notre Webmaster Patrick Hervet.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Secrétaire Académique :

Marie Hélène BODILIS

Secrétaire Académique adjointe :

Anne BLOUIN

Trésorier et webmestre :

Patrick HERVET

Relations avec le BN :

Chantal LARTIGAU

Secrétaire :

François GRONDAHL

Services des retraites :

Bruno HANNECART

Les correspondants régionaux :

Région Nord-Ouest (Hauts de France, Normandie, Ile de France)	Anne Blouin	Anne.blouin@wanadoo.fr
Région Nord-Est (Bourgogne Franche Comté, Grand Est)	Chantal Lartigau	ch.lartigau@wanadoo.fr
Région Ouest (Bretagne, Pays de la Loire)	Bruno Hannecart	hannecart.bruno@wanadoo.fr
Région Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine)		
Région Centre est et sud Est (Occitanie Auvergne Rhône Alpes)	M-H Bodilis	mariehelenebodilis@gmail.com
Région Sud-Est (PACA)	Annie David	Annie.david06@gmail.com

> Les retraités dans les académies

- Ils aident les collègues qui sont en souffrance, il y en a de plus en plus. C'est plus ou moins institutionnalisé suivant les académies.
- Ils sont les bienvenus en se mettant à la disposition des SA pour les élections professionnelles, qui sont proches, ou pour toute autre tâche. Notamment pour la préparation du prochain congrès i.D., les retraités seront une aide précieuse.
- Leur expérience est utile, requise parfois par les Rectorats pour la préparation aux concours, le climat scolaire, la réserve citoyenne, etc...

> Bureau de la Section

Nous avons adopté le nouveau bureau à la suite de la démission de René Jacono pour raisons de santé.

> La dépendance

C'est le prochain chantier après la réforme des retraites. Et nous devrons nous en préoccuper. De même que du droit de mourir dans la dignité...

Merci à Jean Boidin pour la veille documentaire sur ce sujet. Il travaille en relation avec Chantal Lartigau du BN.

> Information des futurs retraités

• Inciter nos adhérents, retraités récents ou futurs, à se créer un



compte sur le site de l'ENSAP, s'ils ne l'ont pas encore fait : https://ensap.gouv.fr/

Il permet d'accéder à tous les documents de rémunération et de pension, à son compte individuel retraite et sa simulation de retraite,

ainsi qu'à sa demande de départ à la retraite et à son suivi. Pour en savoir plus :

https://ensap.gouv.fr/ web/information/presentation

> L'envoi d'un courrier à nos adhérents futurs retraités en juin

> > ou en septembre était plus aisé quand nous avions des listes nominatives, issues des CAPN. Nous verrons en 2022 si nous pouvons réitérer cette démarche.

> Adhésions :

Un interlocuteur

«retraites» dans

chaque académie

est souhaitable. Il

pourrait faire le lien

avec Bruno Hannecart

ou Chantal Lartigau

sur les dossiers des

futurs retraités.

On peut désormais adhérer
en ligne, pour toutes les
bonnes raisons énoncées
précédemment, pour
conserver le lien avec nos
collègues actifs, pour la
convivialité et le débat qui nous

ont rassemblés dans notre syndicat.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. Les n'oublient retraités pas l'augmentation scandaleuse de 25% du montant de la CSG sans compensation qui nous a fait perdre

entre 50 et 150 euros par mois, en 2018 et depuis.

Last but not least : un moment festif à venir!

Notre Secrétaire académique, Marie Hélène Bodilis, se propose d'organiser un séjour de 3 jours entre le 4 et le 8 avril 2022 à Cahors.

Programme provisoire:

- 1er jour arrivée en soirée.
- 2^{ème} jour visite de la grotte de Pech Merle le matin et visite de Saint-Cirq-Lapopie l'après-midi.
- 3ème jour visite de Rocamadour et retour.

En fonction du nombre de participants la section pourra participer à la prise en charge d'une partie plus ou moins grande des nuitées.

Prochain rendez-vous: assemblée générale ouverte à tous les adhérents en mars/avril 2022 (Lieu à définir, éventuellement Cahors).



ADHÉSION 2021-2022 Annuelle du 01/09/2021 au 31/08/2022



Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

Adhésion et paiement en ligne possibles sur le site idfo.fr

A renvoyer dûment complétée au siège national : i.D. FO - 6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL Cedex accompagnée de votre (vos) chèque(s) libellé(s) à l'ordre d'i.D. ou de l'autorisation de prélèvement

independance & Directi	Oll accompas	g.,, c. a. v. v. a. (v. c.	,	(5) 4 (5) 4 (6 4) 5 (6	a ac raaron loario.	. de preterement
ACADÉMIE :	(de résidence ou de dernier poste pour les retraités)					
☐ Mme ☐ Mlle ☐ N	1. Nom Prénom					
Date de naissance :		Nouv	el(le) adhérent(e	e) 🗌 OUI Sinon i	n° Adhérent 🔙	
Situation administrative :						
Classe: Normale		Indice ¹ :		nction: Chef	Adjoint(e)	☐ IEN/IA-IPF
Établissement : Lycée					Autre	
	2 ^{ème} 3ème	_	5ème	. LINLLA.	Autre	
_				DNE		
Date d'arrivée dans l'étab				RNE		
COORDONNÉES DE L'			ADDECCI	E PERSONNELI	E	
COURDONNEES DE L	LIABLISSEM	ENI	AUKESSI	PERSUNNELI	-E	
Nom :			Adresse :			
Numéro Rue :						
Adresse :			Code postal :			
			Ville :			
Code postal :			Tél. domicile :			
Ville :			-	:		_
Tél.étab. Ligne directe :			J	(préciser si le n°	personnel est sur l	iste rouge) 🗌
E-mail personnel :	NTANT DE VO	TRE COTISAT	ION AVEC LE	TABLEAU CI-D	·	
Stagiaire (2021 - 2022) (années du concours et de stagiaire)	99,00€	ses par une u	33,66 €		ETRAITÉS	
Faisant fonction	99,00€	Coût réel de	33,66 €	Indice	inférieur à 751 :	
Indice jusqu'à 650	174,00€	la cotisation	59,16 €		76,00 €	
Indice entre 651 et 750	206,00€	après	70,04 €	Cout	réel : 25,84€*	
Indice entre 751 et 850	240,00€	déduction	81,60 €	Indice	à partir de 751 :	
Indice entre 851 et 1000	284,00€	fiscale*	96,56 €	Coût	99,00 € réel : 33,66 €*	
Indice supérieur à 1000	270.000	(sujet à modification la loi fiscale en vigueu	100,64€		laration aux frais réels	i
COTISATION	RÈGLEM			ue ou prélèvement) pren ion puis tous les 5 des mo		
Montant de la cotisation	Chèque(s) (coch) (cocher la case)	olo survanto	
+ éventuellement frais de prélèvement)	1 chèque		1 prélèvem		e prélèvement	
	2 chèques 3 chèques		3 prélèvem 5 prélèvem	a la Liia	rge de l'adhérent :	4,00 €
€	3 cheques			ients nande et l'autorisati	on de prélèvemer	nt et joindre
			obligatoiremen		,	, ,
Date et signature de l'adhére	nt :			Cadre réservé au	secrétariat	
			R 🔲 Rt	☐ N ☐ N° Adhé	rent	
			Paiement	C1 2 3 3	P1 3 5	Vir.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part en temps voulu au créancier.

Nom - Prénom - Adresse du débiteur Désignation de	l'établissement teneur du compte à débiter				
Compte à débiter	Nom et adresse du créancier				
Code Établissement Code Guichet N° du compte	Clé RIB i.D FO				
	6-8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex				
Date : Signature :					
Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.					
AUTORISATION DE PRÉLÈV	EMENT				
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.					
Nom - Prénom - Adresse du débiteur Désignation de l	L'établissement teneur du compte à débiter				
Compte à débiter	Nom et adresse du créancier				
Code Établissement Code Guichet N° du compte	Clé RIB i.D FO				
	6-8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex				
Date : Signature :					

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

LE BUREAU NATIONAL

LE BUREAU NATIONAL		
Elu au congrès de La Rochelle le 2 avril 2019.		
En gras : les membres du secrétariat national	Téléphone	E-mail
Secrétaire général ANTRACCOLI Franck, Proviseur - Lycée Guist'Hau - 44000 Nantes	02 51 84 82 20	sgietd@gmail.com
	02 31 04 02 20	Syletuluyirian.com
Secrétaires généraux adjoints	00 00 00 07 00	
ANDERSEN Agnès, Proviseure - Lycée Marc Bloch - 67803 Bischheim DE TROGOFF Florian Proviseur - Lycée Jean-Baptiste Poquelin - 78100 Saint-Germain-en-Laye		agnes.andersen@ac-strasbourg.fr idfo.ft@gmail.com
GATIEN Eric, Principal - Collège du Caraquet Desvres - 62240 Desvres KROES Valérie, Proviseure - Lycée professionnel Jules Raimu - 30000 Nîmes	03 21 91 64 02 04 66 64 20 33	eric.gatien@ac-lille.fr valerie.kroes@ac-montpellier.fr
BEDEL Patrick, Principal - Collège Diderot - 76142 Le Petit Quevilly	02 35 62 04 96	patrick.bedel@ac-normandie.fr
Trésorier		
ARNOULD Fabrice, Proviseur - Lycée Romain Rolland - 80080 Amiens PROUTEAU Agnès, Conseillère technique du secrétaire général	03 22 43 36 51 06 03 76 60 43	fabrice.arnould@ac-amiens.fr ct@idfo.fr
Pôles En italique, les responsables de pôles		
Conditions de travail		
BEDEL Patrick, Principal - Collège Diderot - 76142 Le Petit Quevilly **KROES Valérie*, Proviseure - Lycée professionnel Jules Raimu - 30000 Nîmes	02 35 62 04 96 04 66 64 20 33	patrick.bedel@ac-normandie.fr valerie.kroes@ac-montpellier.fr
PROUTEAU Agnès, Conseillère technique du secrétaire général	06 03 76 60 43 04 72 53 23 00	ct@idfo.fr benedicte.robin@ac-lyon.fr
ROBIN Bénédicte, Proviseure - Lycée Général et Technologique Jean Perrin - 69009 Lyon SANCHEZ Eric, Proviseur - IEN AESH - DSDEN des Deux Sèvres - Avenue de Limoges 79000 Nio		eric.sanchez@ac-poitiers.fr
Parcours et carrières		
ALGER Raymond, Proviseur honoraire	04.00.05.//.00	ralger@ac-martinique.fr
DE TROGOFF Florian , Proviseur - Lycée Jean-Baptiste Poquelin - 78100 Saint-Germain-en-Laye DECHANET Myriam, Principale - Collège René Schickele - 68300 St Louis	01 30 87 44 00 03 89 69 75 81	idfo.ft@gmail.com myriam.dechanet@ac-strasbourg.fr
LARTIGAU Chantal, Principale honoraire - académie de Besançon RIQUIER Amand, Proviseur - Lycée Général et Technologique Maximilien Sorre - 94230 Cachan	01 47 40 49 60	ch.lartigau@wanadoo.fr amand.riquier@ac-creteil.fr
SCHERRER Frédéric, Principal - Collège Jules Ferry - 21200 Beaune WARMAN Monique, Proviseure - Lycée Montesquieu - 33000 Bordeaux	03 80 24 66 50 05 57 87 41 60	fsdijon@gmail.com monique.warman@gmail.com
	00 07 07 41 00	monique.warmanagman.com
Education et pédagogie BESSE Erick, Proviseur - Lycée Lesdiguières - 38001 Grenoble	04 76 21 38 54	erick.besse@ac-grenoble.fr
DODINET Marianne, Proviseure - Lycée Jean de la Fontaine - 75016 Paris FROMENTIN Natacha, Principale adjointe - Collège Gaston Couté - 45130 Meung-sur-Loire	01 46 51 16 00 02 38 44 32 71	marianne.dodinet@ac-paris.fr natacha.fromentin@ac-orleans-tours.fr
VERGELY Anne		
Medias et communication		
ANTRACCOLI Franck, Proviseur - Lycée Guist'Hau - 44000 Nantes	02 51 84 82 20	franck.antraccoli@ac-nantes.fr
BURGUN Stéphane, Principal - Collège Karine Ruby - 74800 Saint-Pierre en Faucigny FURST David, Principal - Collège Masséot Abaquesne - 76520 Boos	03 87 50 12 00 02 35 80 43 33	stephane@burgun.eu david.furst@ac-rouen.fr
GATIEN Eric, Principal - Collège du Caraquet Desvres - 62240 Desvres	03 21 91 64 02	eric.gatien@ac-lille.fr
Développement syndical		
ANDERSEN Agnès, Proviseure - Lycée Marc Bloch - 67803 Bischheim COUPAT Pascal, Principal - Collège Adrien Cerneau - 97438 Sainte Marie	03 90 20 07 30 0262 53 40 54	agnes.andersen@ac-strasbourg.fr pascal.coupat@ac-reunion.fr
DEBONNAIRE Pascal, Principal - Lycée Duplessis Mornay - 49400 Saumur ROCHE Philippe, Proviseur - Lycée Condorcet - 33000 Bordeaux	02 41 53 05 30 05 56 69 60 50	pascal.debonnaire@ac-nantes.fr philippe.roche@ac-bordeaux.fr
GIOVACCHINI Julien, Principal - Collège de La Morinie - 62500 Saint-Omer	03 21 38 70 71	julien.giovacchini@gmail.com
Membres d'i.D. titulaires d'une mission et pouvant être associés aux travaux du	DN	
Domaine juridique	I D.N.	
LAFFEACH Didier, Principal honoraire		didier.laffeach@orange.fr
Liens avec la fédération		
DONATIEN Philippe, Proviseur - Lycée Antoine Bourdelle - 82000 Montauban	05 63 92 63 00	philippe.donatien@ac-toulouse.fr
International ADATEW AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PR	04 00 44 67 55	
ABATE Virginie, Proviseure - Lycée Les Pierres Vives - 78420 Carrières-sur-Seine	01 39 14 07 00	virginie.abate@ac-versailles.fr
Conseil consultatif		
DONATIEN Philippe		

DONATIEN Philippe FORTIER Michel FOURNIE Patrick MARCQ Daniel TOUSSAINT de QUIEVRECOURT Loïc WACH Richard COURTIAU Jean-Jacques HANNECART Bruno LAFFEACH Didier





Un esprit, des convictions



BAC 2022 - 2023

Le 29 juillet, au cœur de l'été, paraissait un BO conséquent au sujet du bac. Réjouissons-nous : les informations sont arrivées via un canal officiel (pensée émue pour la presse qui n'a pas eu ces informations en primeur !) et cela en amont de la rentrée. On démarre une année en ayant le règlement d'examen du bac à présenter aux élèves dès leur arrivée.

A la lecture estivale de ce BO, certains éléments doivent attirer notre attention :

On peut se réjouir de la disparition des EC qui entraînaient une charge de travail

Toute l'actualité d'i.D. en un seul clic sur la lettre électronique I-Direction

au niveau national si on souhaite que le Bac reste un examen national. Le BO du . précise que les établissements pourront banaliser 2 demi-journées afin d'établir un projet d'évaluation clair. Indépendance et Direction demande des précisions quant à l'organisation de ces banalisations, notamment dans les établissements polyvalents.

- 3- Une année transitoire est instaurée. A la lecture du détail des coefficients prévus, nous aurons une pensée émue pour les enseignants de mathématiques dans les séries technologiques qui voient le coefficient de leur matière arrêté à 1.66. On peut se demander pourquoi cette différence entre la filière générale (2.55 pour l'enseignement scientifique) et la filière technologique. Logiquement, la moyenne générale du bulletin ne sera plus prise en compte dans le calcul de la note du bac à partir de cette rentrée.
- 4- Indépendance et Direction s'inquiète des difficultés croissantes survenant entre familles/élèves et établissement au regard des contestations de notes d'une part, mais surtout de justifications d'absences parfois bien étonnantes. Des précisions sont à rappeler par la DGESCO à ce sujet auprès des usagers de l'Éducation Nationale ainsi que des acteurs qui ne sont pas toujours au fait de ces règlements. D'autre part, il est demandé que les chefs d'établissement convoquent les élèves dont les moyennes obtenues en cours d'année ne seraient pas représentatives de leur niveau. Là, on va au-devant de réelles difficultés ainsi que d'une surcharge de travail.

INDÉPENDANCE ET DIRECTION

SYNDICAT INDÉPENDANT DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE 6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL Cedex - tél 01 56 93 22 33

Courriel: idfo@idfo.fr - www.idfo.fr